

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 23 juillet 2009

CP 09/07-19

**RESTRUCTURATION DU COLLÈGE JEAN LACAZE A
GRISOLLES
AVENANTS ET MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE AUX MARCHÉS
DE TRAVAUX RELATIFS A LA RÉALISATION DE LA PHASE 3
AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE**

I – RAPPEL DU CONTEXTE

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme prévisionnel d'investissement relatif aux collèges publics, l'Assemblée Départementale, en sa séance du 10 février 2005 a approuvé le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Lacaze à Grisolles, programme décliné en quatre phases et estimé à 1 008 300 € T.T.C.

Par délibération du 19 juin 2006 et du 20 novembre 2006, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de la phase 1 du programme de restructuration (restructuration du rez de chaussée du bâtiment CDI, construction d'un préau et de sanitaires), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 263 711,93 € H.T. soit 315 399,47 € T.T.C.

Par délibération du 26 février 2007, la Commission Permanente a notamment approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de la phase 2 du programme de restructuration (réfection des terrasses du bâtiment administratif et du bâtiment alti, restructuration du 1^o étage du bâtiment CDI), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 314 056,90 € H.T. soit 375 612,05 € T.T.C.

Par délibération du 30 juin 2008, la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la réalisation de la phase 3 du programme de restructuration (restructuration du bâtiment administratif), validé le choix définitif des entreprises retenues pour la totalité des lots composant les marchés et arrêté le montant global des marchés à 316 312,58 H.T. soit 378 309,85 € T.T.C.

II – OBJET DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION

La présente délibération a pour objet d'approuver cinq avenants ainsi qu'un marché complémentaire aux marchés de travaux relatifs à la phase 3 de cette opération dont la réalisation a été confiée à la Sémateg par contrat de mandat en date du 28 mars 2006.

Elle a également pour objet d'approuver un avenant au marché de maîtrise d'oeuvre relatif à la réalisation de l'opération confiée au cabinet Pegot – Ogier par délibération du 30 mai 2005.

III – PRÉSENTATION DES AVENANTS ET DU MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

LES AVENANTS

La finalisation de la phase 3 nécessite la passation d'avenants aux marchés de travaux ayant pour objet de prendre en compte diverses adaptations aux travaux réalisés, à savoir :

LOT N° 3 : PLATRERIE ISOLATION

Les travaux en plus value concernent la pose de cloisons permettant la création de bureaux fermés dans l'espace administration (intendance).

LOT N° 4 : MENUISERIES BOIS

Les travaux en plus value concernent des compléments nécessaires dans les salles des professeurs et élèves (caissons en médium) ainsi que la création d'un rangement sous escalier (local archives).

LOT N° 5 : ELECTRICITE

Les plus-values constatées proviennent de la différence entre les plus-values dues à des compléments pour les installations sonnerie et équipement des salles de sciences et vie de la nature et une moins-value concernant la suppression de l'installation de ventilation prévue dans le marché initial.

LOT N° 6 : PLOMBERIE

Les travaux en plus-value concernent la mise en place d'un vidoir pour les services d'entretien ainsi que la pose d'un meuble évier dans la nouvelle salle destinée aux professeurs (accompagnement du point d'eau).

LOT N° 7 : SOLS SOUPLES – FAÏENCE

Les travaux en plus value concernent la mise en place d'un revêtement dans le local infirmerie créé provisoirement pendant la durée des travaux ainsi que la pose d'un gratte-pieds à l'entrée principale de l'espace administration.

Le montant des avenants majore le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la phase 3 du programme de restructuration de 11 936,08 € H.T. et se présente selon les conditions ci-après définies :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché de base H.T.</i>	<i>Avenant H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Démolition – Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	12 400,00 €	/	12 400,00 €
2	Menuiserie aluminium	POUX (82)	84 220,00 €	/	84 220,00 €
3	Plâtrerie	DESCOULS (82)	34 684,40 €	3 052,80 €	37 737,20 €
4	Menuiserie bois	BANZO (82)	24 180,15 €	1 569,30 €	25 749,45 €
5	Electricité	BARTHELEMY (82)	30 461,42 €	3 774,95 €	34 236,37 €
6	Plomberie	MISPOUILLE (82)	89 025,26 €	1 540,73 €	90 565,99 €
7	Sols souples, carrelage, faïence	SOL FRANÇAIS (82)	19 714,45 €	1 998,30 €	21 712,75 €
8	Peinture – nettoyage	LACOMBE (81)	21 626,90 €	/	21 626,90 €
TOTAL HT			316 312,58 €	11 936,08 €	328 248,66 €

LE MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Le marché complémentaire concerne le lot n° 8 – peinture et porte sur les travaux supplémentaires suivants :

- peinture du local infirmerie (provisoire) créé pendant la durée des travaux,
- pose de revêtement de mur toile de verre sur les anciens supports dans les locaux de l'administration,
- peinture du local de rangement d'archives créé sous un escalier.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 29 juin 2009 s'est prononcée favorablement sur les avenants proposés ainsi que sur la conclusion de ce marché complémentaire attribué à l'entreprise LACOMBE pour un montant de 6 770,92 € H.T.

Ainsi, le montant global des marchés relatifs à la réalisation de la phase 3 initialement arrêté à 316 312,58 € HT est réactualisé à hauteur de soit 335 019,58 € H.T.

IV – PRÉSENTATION DE L'AVENANT AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

a) Contenu

L'avenant au marché de maîtrise d'oeuvre a pour objet de prendre en compte une réactualisation du montant des travaux. Ceux-ci initialement arrêtés à hauteur de 707 500,00 € H.T ont été réactualisés à hauteur de 912 788,01 € H.T., montant arrêté par le résultat des appels d'offres et l'approbation d'avenants aux marchés de travaux. Ce surcoût est lié à l'ancienneté de l'estimation (2002), à l'augmentation des prix de la construction ainsi qu'à la prise en compte des nouvelles normes en matière de sécurité.

b) Modalités de calcul

La commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2009 s'est prononcée favorablement sur l'avenant présenté.

Sur la base de la modification constatée du coût des travaux, la rémunération du maître d'oeuvre initialement arrêtée à 67 920,00 € H.T est réactualisée à hauteur de 85 459,81 € H.T soit 102 209,93 € T.T.C., ce qui représente une augmentation de 25,82 %.

Ainsi, le montant initial du marché de maîtrise d'oeuvre est majoré de 17 539,81 € H.T selon les conditions ci-après définis :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1</i>	<i>TOTAL</i>
PEGOT-OGIER	67 920,00 €	17 539,81 €	85 459,81 €

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée du 10 février 2005 approuvant le programme global de travaux relatif à la restructuration du collège Jean Lacaze à Grisolles, programme décliné en quatre phases,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres réunie le 29 juin 2009,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve les avenants aux marchés de travaux relatifs à la réalisation de la phase 3 du programme de restructuration (restructuration du bâtiment administratif) conclus sur la base d'une plus value de 11 936,08 € H.T :

<i>Lot</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Attributaire</i>	<i>Marché de base H.T.</i>	<i>Avenant H.T.</i>	<i>Total H.T.</i>
1	Démolition – Gros-oeuvre	BOURDARIOS (82)	12 400,00 €	/	12 400,00 €
2	Menuiserie aluminium	POUX (82)	84 220,00 €	/	84 220,00 €
3	Plâtrerie	DESCOULS (82)	34 684,40 €	3 052,80 €	37 737,20 €
4	Menuiserie bois	BANZO (82)	24 180,15 €	1 569,30 €	25 749,45 €
5	Electricité	BARTHELEMY (82)	30 461,42 €	3 774,95 €	34 236,37 €
6	Plomberie	MISPOUILLE (82)	89 025,26 €	1 540,73 €	90 565,99 €
7	Sols souples, carrelage, faïence	SOL FRANÇAIS (82)	19 714,45 €	1 998,30 €	21 712,75 €
8	Peinture – nettoyage	LACOMBE (81)	21 626,90 €	/	21 626,90 €
TOTAL HT			316 312,58 €	11 936,08 €	328 248,66 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département les avenants correspondants et autorise, à cette même fin, le président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire,
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département le marché complémentaire attribué à l'entreprise LACOMBE, pour un montant de 6 770,92 € H.T. et autorise, à cette même fin, le président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire,
- Précise que le marché susvisé concerne le lot n° 8 – peinture ;
- Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'oeuvre conclu sur la base d'une plus value de 17 539,81 € H.T. arrêtant le montant du marché à 85 459,81 € HT :

<i>MAITRE D'OEUVRE</i>	<i>MONTANT H.T</i>	<i>AVENANT N°1</i>	<i>TOTAL</i>
PEGOT-OGIER	67 920,00 €	17 539,81 €	85 459,81 €

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département l'avenant correspondant et autorise, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,